



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--28) AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL DANS
LE CADRE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190925-lmc1H6631H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2019
Date de Publication : 30/09/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes de mettre en place un cycle de conférences-débats dans le cadre de « l'école des parents » visant à apporter un soutien à la fonction parentale ;

Considérant la possibilité pour la ville de Vincennes de bénéficier de financements de fonctionnement versés par la CAF du Val-de-Marne pour cette action, au titre de l'année 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Action Sociale de la CAF du Val-de-Marne, en date du 22 mai 2019 ;

Après avis de la commission Solidarités, Handicap, Famille, Seniors et Santé du 20 septembre 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la Convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien de la fonction parentale, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

ARTICLE III : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé